

# Coopérer, collaborer

**L**a volonté de coopérer est ancrée dans la tradition des bibliothèques. Nous pourrions dire qu'elle est consubstantielle à leur identité. En effet la raison même d'exister des bibliothèques est le partage, la mutualisation, l'échange, l'accès sans entraves au savoir.

Certes, chaque bibliothèque construit son identité au travers des collections qu'elle abrite et met à disposition de son public. Mais depuis longtemps les bibliothécaires ont une conscience aiguë que leurs seules collections, aussi riches soient-elles, ne peuvent satisfaire les besoins de leurs publics. Bien avant l'émergence des réseaux sociaux, elles se sont organisées en réseaux aux objectifs variés, aux périmètres divers, et avec une grande variété dans leurs formes d'organisation. Car au-delà de

objectifs directement opérationnels. Le partage d'outils, la conduite de négociations obéissent strictement à cette définition. Mais à l'heure où l'on bascule d'un modèle construit en aval de la production de savoir – l'acquisition de collections sur des supports physiques – à un modèle favorisant l'accès ouvert aux publications dès leur phase de production, les organisations collectives visant



la défense de la science ouverte revêtent elles aussi un caractère directement opérationnel et peuvent entrer dans le champ de définition du *consortium*. Mais ces *consortia*-là ne sont pas constitués uniquement de bibliothèques.

Partage de la charge de travail, développement de services, amélioration du pouvoir de négociation, ouverture de l'accès aux publications ou aux données, si les

## Un consortium est un réseau structuré qui répond à un ou plusieurs objectifs directement opérationnels.

chaque identité propre, la volonté de partager de bonnes pratiques, de parler le même langage au travers de normes et de standards communs a été le socle d'une identité collective. Tout autant que les collections, l'identité de chaque bibliothèque se fonde sur ses réseaux d'appartenance : « Dis-moi à quels réseaux tu appartiens, je te dirai qui tu es ».

Cette livraison d'*Arabesques* ne prétend pas fournir un panorama exhaustif de ces formes d'organisations collectives. Elle propose simplement, au travers de quelques exemples, d'en présenter la variété, et de montrer à quel point, à l'heure du numérique, la mutualisation est devenue indispensable.

Qu'est-ce qu'un *consortium* ? Qu'est-ce qui distingue un *consortium* d'une association professionnelle, ou d'autres formes d'organisations collectives ? On ne peut répondre de façon tranchée ; contentons-nous de considérer qu'un *consortium* est un réseau structuré qui répond à un ou plusieurs

*consortia* se caractérisent par la diversité de leurs objets, de leurs missions, ils se distinguent également par la diversité de leurs modes d'organisation et de prises de décisions. Il peut s'agir d'associations, d'organismes généralement – mais pas systématiquement – sans but lucratif ou, comme dans le cas de l'Abes, de structures dépendant directement de l'État. Les modes de participation des membres à la stratégie et à la prise de décision sont également très variables, allant d'une forme de décision purement collective définie exclusivement par les membres, à une forme d'organisation davantage pensée comme une relation entre le fournisseur et l'utilisateur – parfois assimilé à un client. Toute situation, tout *consortium* est spécifique. À l'heure où l'Abes élabore sa feuille de route pour les années à venir, il est utile d'en discerner les caractéristiques.

JÉRÔME KALFON  
Directeur de l'Abes